

INFRASTRUCTURES, TRANSPORTS ET MER

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

TRANSPORTS

Direction des infrastructures de transport

Décision du 31 mai 2017 relative à l'approbation du schéma directeur de signalisation de l'autoroute A 304

NOR : TRAT1716283S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

La ministre auprès du ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire, chargée des transports,

Vu le code de la route, notamment ses articles L. 411-6 et R. 411-25 ;

Vu le décret n° 2014-1106 du 1^{er} octobre 2014 relatif aux attributions déléguées au secrétaire d'État chargé des transports, de la mer et de la pêche ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière du 22 octobre 1963 modifiée, notamment ses articles 80 et 81 ;

Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des autoroutes et des routes ;

Vu l'arrêté du 28 novembre 1994 modifié relatif à la liste des pôles verts et aux liaisons vertes, notamment son article 2 ;

Vu la circulaire n° 92-63 du 19 octobre 1992 relative aux procédures d'approbation des dossiers de signalisation des axes du réseau routier structurant ;

Vu la décision du 10 décembre 2015 relative à l'approbation du schéma directeur de signalisation des autoroutes A 34, A 304 et A 344 entre Reims, Charleville-Mézières et la frontière belge ;

Vu la demande du 25 novembre 2016 de la direction régionale de l'aménagement et du logement Grand-Est, relative à l'approbation du schéma directeur de signalisation de direction de l'autoroute A 304 entre le diffuseur n° 8 et l'échangeur A 34/A 304 ;

Vu l'avis de l'inspecteur général route du 8 décembre 2016 ;

Vu la réunion interservices du 16 février 2017,

Décide :

Article 1^{er}

Est approuvé le schéma directeur de signalisation de direction de l'autoroute A 304 figurant à l'annexe de la présente décision.

Article 2

La présente décision sera notifiée au préfet coordonnateur des itinéraires routiers du Nord, qui est chargé, de son exécution.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la transition écologique et solidaire.

Fait le 31 mai 2017.

Pour la ministre et par délégation :
La directrice des infrastructures de transport,
C. BOUCHET

ANNEXE

SCHÉMA DIRECTEUR DE SIGNALISATION DIRECTIONNELLE DE LA 304

SENS BELGIQUE / REIMS		SENS REIMS / BELGIQUE		A304	OBSERVATIONS
Mentions de filante	Mentions de sortie	Mentions de filante	Mentions de sortie		
((REIMS)) ((CHARLEVILLE-M.))	aire de Rocroi	BRUXELLES	aire de Rocroi	Echangeur 	Aire de Rocroi : panneaux posés lors de la mise en service de l'aire Rocroi village étape : ajouter panneau D45
		CHARLEROI ROCROI-NORD	ROCROI-CENTRE		
((REIMS)) ((CHARLEVILLE-M.))		BRUXELLES CHARLEROI	MAUBEUGE CAMBRAI ST-QUENTIN LAON HIRSON *	Echangeur  N43-D8043	D71 sens Belgique Reims : Lac des Vieilles Forges ID8 ID 20a * repiquage
		HIRSON *			
REIMS CHARLEVILLE-M.-EST SEDAN	aire de Belval	BRUXELLES	aire de Belval	Echangeur  D16	Aire de Belval : panneaux posés lors de la mise en service de l'aire D71 sens Reims-Belgique : Lac des Vieilles Forges ID8 ID 20a D71 sens Belgique Reims : Belval ID2 Mention NOUZONVILLE occultée dans l'attente réalisation du barreau A304-RN43.
		CHARLEROI	NOUZONVILLE		
		MAUBEUGE	WARCQ		
		CAMBRAI			
CHALONS-EN-CH. REIMS		BRUXELLES	LIEGE	Echangeur  A34	A34 Sens Reims-Charleville D71 : ID 3 HOPITAL MANCHESTER Sens Reims-Belgique : mentions finlantes et sorties approuvées par le SD A34
		CHARLEROI	SEDAN		
		MAUBEUGE CAMBRAI	CHARLEVILLE-M.		

NB : décision 12/05/2017 du CD 08 – nouvelle dénomination de l'aérodrome de Belval : « Aéroport des Ardennes – Etienne RICHE »